

## CSE Central du 14 janvier 2022 Déclaration de la CGT

Il y a tout juste un an, France Télévisions affichait pour priorité stratégique un projet de régionalisation de France 3 avec comme objectif la création de 12 chaines régionales à décrochage national. Quelques mois plus tard, victime d'un égarement managérial à la tête du réseau régional et de la triste réalité budgétaire de l'entreprise, le projet semble avoir été enterré au profit d'un autre projet, visiblement moins coûteux pour l'entreprise : celui d'une offre numérique de proximité partagée entre France 3 et France Bleu.

Nous savons pourtant depuis des mois que les relations entre les directions de France Télévisions et de Radio France sont compliquées et que la confiance entre les deux sociétés sœurs de l'Audiovisuel Public et leur complémentarité peinent à devenir réalité malgré le succès de Franceinfo dans un contexte particulièrement difficile.

Ainsi, à défaut de s'entendre d'elles-mêmes sur des coopérations, les deux entreprises ont amené une nouvelle fois l'Etat à intervenir pour leur imposer un Groupement d'Intérêt Economique (GIE).

Mais ce GIE sera-t-il la solution miracle ? Pourquoi la méfiance réciproque qui existe entre les deux entreprises, la concurrence pour le leadership que se livrent leurs directions devraient-elles disparaître par la magie du GIE ? On peut légitimement se poser la question.

A l'heure des concentrations capitalistiques des médias privés aux mains de quelques milliardaires, l'idée d'une offre numérique commune et puissante du Service Public est pourtant une réponse nécessaire.

Pour autant, la CGT s'interroge sur le rôle que sera amené à jouer dans le futur cette nouvelle structure extérieure aux deux entreprises. Avec quel budget et quelle incidence sur les capacités d'investissements propres à France Télévisions ? Un tel rapprochement n'a de sens que s'il permet de donner naissance à un média puissant, additionnant et développant les forces et savoir-faire des deux partenaires de l'audiovisuel public. A contrario d'une logique de synergies visant simplement à accentuer les économies.

Quelles conséquences à moyen terme pour les salariés ? Car en l'état les implications juridiques de la constitution d'un GIE ne sont pas claires. Si le projet ne comporte pas, à date, de transfert de personnels, rien n'indique ce que le futur nous réserve.

Rien n'indique non plus si la question du choix de l'outil de publication a été résolue et si l'une des deux entités va devoir en changer. Ce qui aurait une incidence certaine sur les conditions de travail des salariés concernés. Si tel était le cas, un processus d'information-consultation spécifique du CSEC sera nécessaire.

Enfin quid de l'information sur la stratégie en matière de numérique de proximité due aux élus ? Car si les orientations stratégiques sont définies au sein du GIE, comme le document de présentation le laisse entendre, comment les instances des deux entreprises exerceront-elles les prérogatives que leur confère la loi en la matière ?

La CGT de France Télévisions ne pourra accepter l'externalisation de la stratégie numérique régionale dans une structure qui serait éloignée du terrain et qui ne rendrait pas compte aux instances. D'ailleurs, la représentation des salariés des deux entreprises au sein de l'instance gouvernante du GIE nous semble un minimum à mettre en place et nous regrettons que le projet n'en fasse pas état à ce stade.

Car si nous sommes informés ce jour sur le cadrage juridique du projet, les volets économique, stratégique, éditorial et social sont totalement hors de notre champ d'analyse et le CSEC sera en droit de réclamer un examen du projet global.

Paris, le 14 janvier 2022